

Refus de me donner des tickets restaurants

Par caly, le 08/10/2009 à 19:41

Bonjour,

Je suis en apprentissage en cabinet d'expertise comptable depuis le 1er Septembre. Je viens de recevoir mon bulletin de salaire et je constate que je n'ai pas droit aux tickets restaurants. Explication de mon employeur: il attend 3 mois avant de donner des tickets restaurants à ses salariés, c'est à dire le temps nécessaire pour constater l'implication du salarié dans son travail.

Je trouve cela bizarre puisque un des collaborateurs avait établit ma paye en prenant en compte le nombre de tickets restaurants auquel j'avais droit, sans avoir connaissance, apparemment, de cette particularité.

J'aimerai donc savoir ce qu'il en est, ais-je le droit de réclamer ses tickets restaurants ?